

ANNEXE C.

D'après le budget supplémentaire 1919-1920. Le chiffre des crédits votés par les présentes est de \$15,875,999.03, soit les cinq sixièmes de la somme de chacun des articles figurant audit budget. Pour le reste voir le chapitre 22.

CRÉDITS attribués par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice expiré le 31 mars 1920, et services auxquels ces crédits sont affectés.

N° du crédit.	SERVICE.	Crédit.	Total.
	FRAIS DE GESTION.	\$ c.	\$ c.
	Bureaux des sous-receveurs généraux et dépense casuelle des caisses d'épargne rurales—Crédit supplémentaire.....	5,000 00	
	Impressions, publicité, inspection, frais de messageries, etc.—Crédit supplémentaire.....	60,000 00	
363½	Commission pour paiement d'intérêt sur dette publique, achat de fonds d'amortissement—Crédit supplémentaire.....	20,000 00	
	Commission pour rachat de \$75,000,000 de billets à deux ans, échus le 1er août 1919, à New-York.....	46,875 00	
	Impression de billets du Dominion—Crédit supplémentaire..	27,765 75	
			159,640 75
	GOVERNEMENT CIVIL.		
364	<i>Bureau du Conseil privé—</i> Traitement du secrétaire particulier intérimaire du président du Conseil privé, à compter du 1er mars 1920, au taux de \$2,700 par année.....	225 00	
365	<i>Ministère de la Justice, y compris la division des pénitenciers—</i> <i>Cour Suprême du Canada—</i> Traitement d'un commis de la première division, subdivision B—Crédit supplémentaire.....	25 00	
	<i>Dépense casuelle—</i> Aide aux écritures—Crédit supplémentaire.....	1,000 00	
	Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire.....	1,000 00	
	Divers—Crédit supplémentaire.....	1,000 00	
366	<i>Secrétariat d'Etat—</i> <i>Dépense casuelle—</i> Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire.....	5,000 00	
	Administration de la <i>Loi modifiant la Loi des compagnies</i> —Crédit supplémentaire.....	1,000 00	
367	<i>Royale gendarmerie à cheval du Canada—</i> Augmentation statutaire du traitement d'un commis de la deuxième division, subdivision A, à compter du 1er janvier 1920.....	25 00	
368	<i>Ministère de l'Agriculture—</i> Traitement d'un commis de la première division, subdivision A, à compter du 1er janvier 1920, au taux de \$2,880 par année.....	720 00	
	<i>Dépense casuelle—</i> Aide aux écritures et autre—Crédit supplémentaire.....	3,000 00	
	Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire.....	1,000 00	
	Divers—Crédit supplémentaire.....	1,000 00	
	Frais de voyage—Crédit supplémentaire.....	10,000 00	